



**DELIBERATION : N° 2024/036**

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

Commune de LEVIGNAC

**Objet : Budget principal – Vote du compte administratif 2023**

Convocation du : 29-03-2024

Rapporteur : M. David GAILLARD

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 3 avril 2024 à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur David GAILLARD, 1<sup>er</sup> adjoint.

Membres présents (14) : DE MACEDO Karine, GAILLARD David, MENQUET Céline, SFORZI Olivier, HAAS Nicole, GENSSLER Bernard, BILBAUT Mathilde, COTTIN Antoine, LECLERC Hervé, DUMAS Mélissa, GUERIN Sébastien, GERVOT Christian, TEK Delphine, ZOLLI Daniel.

Membres absents excusés représentés (02) : SENNEGON Stéphane donne pouvoir à SFORZI Olivier, SCHULTZ Isabelle donne pouvoir à DE MACEDO Karine.

Membres absents excusés non représentés (01) : FLAIG Béatrice.

Membres absents non excusés et non représentés (01) : BEAUX BRIFFA Karine.

Nombre de votants : (16)

Secrétaire de séance : Mme Céline MENQUET.

Vu les articles L.1612-12, L. 2121-14 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi 92-125 du 6 février 1992 portant sur l'Administration Territoriale de la République,  
Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2023 dressé par le Comptable public,

Considérant que Monsieur David GAILLARD a été élu président de la séance pour le vote du compte administratif 2023 du budget principal ;

Considérant qu'à l'issue de la présentation du compte administratif 2023 pour le budget principal, Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire, s'est retiré pour permettre au conseil municipal de délibérer ;

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le compte administratif 2023 du budget principal tel que présenté, et résumé comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>OPERATIONS DE L'EXERCICE</b>	2 350 649,14 €	2 584 247,05 €	311 439,71 €	413 645,34 €	2 662 088,85 €	2 997 892,39 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2023</b>		233 597,91 €		102 205,63 €		335 803,54 €
<b>RESULTAT REPORTE N-1</b>	- €	525 391,03 €	92 848,22 €	- €	92 848,22 €	525 391,03 €
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	- €	758 988,94 €		9 357,41 €		768 346,35 €
<b>RESTES A REALISER</b>	- €	- €	84 997,15 €	12 326,60 €	84 997,15 €	12 326,60 €
<b>RESULTAT A AFFECTER SUR 2024</b>		758 988,94 €		9 357,41 €	- €	768 346,35 €

Pour : 16  
Contre : 00  
Abstention : 00  
Ne prend pas part au vote : 00

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 3 avril 2024

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

La secrétaire  
Céline MENQUET




L'adjoint au Maire  
David GAILLARD



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>